

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

- 27 août 2007 Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 27 août 2007 à 18h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.
- Présences Sont aussi présents, les conseillers suivants : Martin Landreville, Marielle Cartier, Richard Désourdy, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau.
- Autres présences La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault sont aussi présents.
- Absence Le conseiller Serge Courchesne est absent et à l'extérieur de la province.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté quorum, Monsieur le maire, ouvre la séance et donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

Les sujets à discuter sont les suivants :

1. Avis de motion pour un règlement de base en sécurité incendie
2. Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement numéro 59-04, Règlement concernant les nuisances
3. Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières

07-08-2343 1. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DE BASE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marielle Cartier, à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement de base en sécurité incendie.

07-08-2344 2. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 59-04, RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Clément Galipeau, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 59-04, règlement concernant les nuisances.

07-08-2345 3. **PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISES LAITIÈRES**

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Richard Désourdy  
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accorde un montant de 500 \$ par année, pendant 2 ans, à toute nouvelle installation de production laitière sur son territoire.

ADOPTÉ

07-08-2346 4. **RÉSOLUTION CONCERNANT LA CRÉATION D'UN CARREFOUR CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE : la troisième orientation de la politique culturelle de Brome-Missisquoi veut rejoindre le plus grand nombre possible de personnes en mettant en place un réseau de carrefours culturels;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Armand a décidé de créer un carrefour culturel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE : le carrefour culturel aura pour mission de consolider les activités culturelles actuelles et émergentes;

CONSIDÉRANT QU : une personne élue, issue du conseil municipal sera identifiée comme porteuse du dossier pour faciliter le lien entre les responsables du carrefour et le conseil,

Il est proposé par : Martin Landreville  
Appuyé par Richard Désourdy  
Et résolu

QUE : le conseil municipal de Saint-Armand crée un carrefour culturel et qu'il reconnaisse dans un premier temps les lieux suivants pour que s'y tiennent des activités culturelles : le Centre communautaire et l'église Notre-Dame-de-Lourdes;

QUE : le conseil appuie l'implantation du carrefour par la publicité nécessaire et les moyens requis et selon les budgets alloués;

QUE : le conseil nomme comme personne porteuse du dossier la conseillère Ginette Lamoureux Messier;

QUE : le conseil évalue dans deux ans les activités du carrefour.

ADOPTÉ

07-08-2347

5. **CONTRAT DE RAPIÉÇAGE AVEC CONSTRUCTION DJL INC.**

CONSIDÉRANT QUE : la mise en forme finale n'était pas spécifiée au devis de rapiéçage sur les chemins Chevalier, Pelletier Nord, Morse's Line, Édoin (Pont Couvert) et Guthrie;

CONSIDÉRANT QUE : Construction DJL inc. n'a pas visité les lieux pour être parfaitement au fait des travaux;

CONSIDÉRANT QUE : la soumission de Construction DJL inc. n'inclus pas la mise en forme finale;

CONSIDÉRANT QUE : pour la mise en forme finale, Construction DJL inc. propose un prix additionnel de 45 \$ / la tonne, ce qui a pour effet que Construction DJL inc. n'est plus le plus bas soumissionnaire;

En conséquence,

Il est proposé par : Martin Landreville  
Appuyé par Richard Désourdy  
Et résolu

QUE : la municipalité accepte de résilier le contrat octroyé à Construction DJL inc. pour les travaux de rapiéçage sur les chemins Chevalier, Pelletier Nord, Morse's Line, Édoin (Pont Couvert) et Guthrie et sans préjudice.

ADOPTÉ

07-08-2348

6. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 70-97, RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX DANS LE VILLAGE DE PHILIPSBURG**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Richard Désourdy, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement concernant les animaux dans le Village de Philipsburg.

07-08-2349

26. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Clément Galipeau  
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 22H35

ADOPTÉ

---

DIRECTRICE GÉNÉRALE  
Jacqueline C. Chisholm

---

MAIRE  
Réal Pelletier